



## Test urinaire obligatoire

Par **Ravello yann**, le **21/03/2018** à **09:56**

Bonjour,

Je suis consommateur de c\*nabis et suite à une arrestation sur voie publique j'ai été convoqué devant le délégués du procureur qui m'a remis un formulaire pour faire un test urinaire et prendre contact avec mon médecin afin de parler de mon problème d'addiction . La date butoir approchant et ayant fumé (j'ai conscience que c'est malsain) il y a très peu de temps est ce que je risque de nouvelles poursuites si mon test est positif et ai-je besoin d'un avocat ? car il est marqué que les poursuites seraient closes si j'acceptais de me plier à leurs démarches . Je suis déjà consommateur à risque .

Merci de vos réponses cordialement